

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/09/24/2020043219/justel>

Dossier numéro : 2020-09-24/07

Titre

24 SEPTEMBRE 2020. - Arrêté du gouvernement de la Communauté française fixant la liste des grades qui donnent accès aux bacheliers de spécialisation

Source : COMMUNAUTE FRANCAISE

Publication : Moniteur belge du 02-10-2020 page : 69320

Entrée en vigueur : 14-09-2019

Table des matières

Art. 1-3

[ANNEXE.](#)

Art.

Texte

Article [1er](#). L'annexe au présent arrêté détermine la liste des grades qui donnent accès aux bacheliers de spécialisation en vertu de l'article 107, alinéa 2, 1°, du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

[Art. 2](#). Le présent arrêté produit ses effets à partir de l'année académique 2019-2020.

[Art. 3](#). Le Ministre ayant l'enseignement supérieur et l'enseignement de la promotion sociale dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

[ANNEXE.](#)

[Art. N](#)

Image non reprise pour des raisons techniques, voir M.B. du 02-10-2020, p. 69321)